

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate : le 13 juillet 2020

## LE BUREAU DE SANTÉ RENDRA OBLIGATOIRE LE PORT DE COUVRE-VISAGES

NORTH BAY (ONTARIO) – Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) rendra obligatoire le port de couvre-visages dans certains lieux publics fermés et dans les transports en commun. Ce règlement entrera en vigueur le vendredi 24 juillet 2020. La directive s’inscrit dans le cadre de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d’urgence* de la province.

« Nos communautés suivent les recommandations de santé publique dans le contexte de la COVID-19. Cela a contribué à maintenir un faible nombre de cas dans notre district », indique le D<sup>r</sup> Jim Chirico, médecin hygiéniste. « Les recommandations que nous avons mises en œuvre ont été efficaces pendant les deux premières étapes de la phase 2. Toutefois, comme nous entamons la phase 3, de plus en plus d’entreprises ouvrent leurs portes et les rassemblements sociaux se multiplient. Par conséquent, un changement à nos mesures de santé publique dans le contexte de la COVID-19 est nécessaire. Nous devons nous adapter au climat actuel. »

Des renseignements détaillés concernant le mandat, dont de l’information pour les entreprises et la communauté, de l’information sur les exemptions et une foire aux questions, seront communiqués publiquement le vendredi 17 juillet 2020. Cela donnera aux entreprises une semaine pour se préparer au mandat sur le port de couvre-visages.

Un couvre-visage ne remplace pas l’éloignement physique et les autres mesures de protection sanitaires, comme le lavage des mains et l’isolement si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé ou soupçonné de COVID-19.

À l’heure actuelle, il n’existe pas de traitement précis contre la COVID-19. Il ne faut pas oublier que la plupart des personnes atteintes de la COVID-19 n’ont pas de symptômes ou présentent des symptômes légers. Les personnes légèrement malades doivent s’isoler et prendre soin d’elles à la maison. La plupart des gens se rétablissent au bout d’une à deux semaines simplement en traitant les symptômes. Pour obtenir plus de renseignements sur la COVID-19, visitez le site [myhealthunit.ca/COVID-19](https://myhealthunit.ca/COVID-19).

–30–

### Demandes des médias :

Alex McDermid, spécialiste des relations publiques

Tél. : 705 474-1400, poste 5221 ou 1 800 563-2808

Courriel : [communications@healthunit.ca](mailto:communications@healthunit.ca)